

## **Programme personnalisé de réussite scolaire (P.P.R.S) à l'école élémentaire**

### **Le diagnostic**

La phase d'évaluation et de constat doit constituer un appui pour établir des diagnostics individuels puis mettre en œuvre une pédagogie différenciée et une aide personnalisée pour les élèves qui en ont besoin, notamment ceux qui ne maîtrisent manifestement pas les compétences permettant de tirer profit des enseignements dispensés.

Un diagnostic juste et précis est en effet la première condition d'une bonne définition des actions à mettre en œuvre. Le rapport de l'élève au sens des contenus d'apprentissage est un élément important du diagnostic. Il permet de comprendre certaines difficultés. Un entretien permet de recueillir le point de vue de l'élève et d'identifier les problèmes éventuels qu'il peut connaître.

### **Le programme**

Elaboré par l'enseignant, il prend la forme d'un contrat avec l'élève et ses parents. Le programme s'appuie sur les qualités, les acquis, les motivations d'un élève considéré comme acteur premier de sa progression.

Ce programme personnalisé centré sur les disciplines fondamentales (maîtrise de la langue, mathématiques) peut s'appuyer sur les activités dans lesquelles l'élève réussit le mieux pour le valoriser et lui redonner confiance. Il donnera lieu à un dialogue confiant avec les parents pour les sensibiliser au rôle qu'ils peuvent jouer par l'intérêt porté aux efforts de leur enfant et les encouragements prodigués.

### **La mise en œuvre**

Pour les quelques élèves concernés, l'enseignant identifie les compétences dont la maîtrise insuffisante justifie des activités de remédiation. Des objectifs opérationnels de connaissances ou de savoir-faire précis sont inscrits dans ces programmes en référence aux compétences déficitaires recensées. Pour chacun d'eux, un bilan (acquis, insuffisamment acquis, non acquis) permettra de vérifier si certaines difficultés sont surmontées, d'effectuer les ajustements nécessaires et d'envisager la poursuite éventuelle du programme à l'issue de la période prévue. Le programme personnalisé peut être réalisé dans le cadre de situations individualisées ou de situations collectives regroupant plusieurs élèves bénéficiant d'un PPRS.

### **Des modalités alternatives**

▪ Dans certaines écoles accueillant des publics fragiles, le nombre d'élèves concernés peut être plus important. L'enseignant peut envisager de mettre en place des groupes de besoins au sein de la classe. Des dispositions peuvent également être prises par niveaux de classe ou au sein des classes du cycle (décloisonnement). On concevra dans ce cas là des programmes collectifs de remédiation construits autour des besoins communs à un groupe d'élèves.

### **Des ressources complémentaires pour des programmes personnalisés ou des groupes de besoins**

▪ Des aides spécialisées peuvent éventuellement être nécessaires aux élèves bénéficiant d'un programme personnalisé de réussite scolaire. Ces aides ne se substituent pas aux mesures mises en place par l'enseignant de la classe mais peuvent les compléter, en regroupant opportunément plusieurs élèves éprouvant des difficultés de nature voisine. Cela suppose une étroite concertation pour assurer la cohérence et la convergence des mesures prises par l'enseignant de la classe et l'enseignant spécialisé

▪ L'organisation prévue dans le projet d'école (descriptif prévu pour l'axe « besoins éducatifs particuliers ») peut conduire à mobiliser de façon plus systématique des enseignants spécialisés ou des maîtres de soutien pour participer à la prise en charge de groupes de besoins organisés dans le cadre de décroisonnements (voir ci-dessus). La fréquence des regroupements et leur durée sont toujours clairement identifiées dans le programme. Un bilan individuel est réalisé pour les objectifs de connaissance et savoir faire inscrits dans les programmes de remédiation.